

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ACIDUL

LE 29 JANVIER 2008

Personnes présentes : Foley Rose-Anna (SSP), François Cyrille (Lettres), Capt Vincent (Lettres), Turin Gaspard (Lettres, membre du comité), Probst Isabelle (SSP), Wiser Antonin (Lettres), Robert Valentine (Lettres), Hussami Lotfi (HEC), Jacquin Jérôme (Lettres), Brun Brigitte (Droit), Bonard Yves (GSE), Hochard Cyril (GSE), Champod Eric (HEC), Dimitrova Nevena (SSP, membre du comité), Rebmann Frédéric (SSP), Pilotti Andrea (SSP), Ginalski Stéphanie (SSP), Meunier Joël (FBM), Allisson François (Droit), Juan Manuel Blanco (Droit), Sekerler Ayse Pelin (SSP/Droit), Brand Nayuta (FBM, membre du comité), Bendahan Samuel (HEC, membre du comité), Sarah Ljubibratic (FTSR, co-présidente du comité), Felli Romain (SSP co-président du comité), Freire Mariza (secrétaire générale d'ACIDUL ; PV). + une dizaine de personnes qui n'ont pas signé la liste de présence.

O. Formalités.

Sarah ouvre la séance par l'élection de deux scrutateurs en les personnes de François Allisson et de Frédéric Rebmann. Ensuite, elle explique le déroulement de la rencontre qui commencera par un point sur la situation, puis le débat sera ouvert sur la suite des opérations et finalement dans les divers nous évoquerons la question de la grève et des élections de représentants à certaines commissions.

1. Directive de la direction sur les doctorant-e-s financé-e-s par des fonds externes. Suite de la mobilisation.

1.1. Compte-rendu par le comité de sa séance avec la direction

Romain rappelle la chronologie des évènements. Lors de la dernière Assemblée générale, il avait été décidé que le corps intermédiaire devait s'opposer fermement à la directive tant sur la forme que sur le fond. C'est donc avec ces objectifs que le comité Acidul est arrivé devant la Direction, lors de la séance du 21 janvier . Cette rencontre a été assez unilatérale, car il n'y a pas eu de nouvelles propositions concrètes de la part de la Direction.

Le premier point de discussion concernait le taux d'engagement, notamment sur le fait que les doctorant-e-s FNS sont considérés comme engagé-e-s à 100% au lieu de 70%. La Direction n'a pas voulu entrer en matière sur ce sujet, ceci malgré les informations contraires obtenues auprès du FNS et de l'université Genève. La Direction a admis que cela relevait de sa marge d'interprétation mais elle a insisté sur sa volonté de se conformer au règlement FNS. En réalité, la principale raison serait liée à des problèmes techniques. D'après la direction avec le système actuel, le taux d'engagement est lié au salaire. Ainsi une personne qui aurait un engagement à 60% sur FNS, et un complément à 40%, lors de l'augmentation du salaire FNS (+10%), a vu son taux d'engagement (du complément) réduit par la direction, afin de ne pas dépasser 100%.

Un nouvel élément dans cette discussion a été apporté par Acidul qui a attiré l'attention de la Direction sur les personnes qui avaient un complément de salaire extérieur à l'UNIL (par exemple sous la forme d'un engagement comme enseignant-e dans un gymnase). La direction n'a pas pu assurer que ces personnes pourraient cumuler les salaires UNIL et externes.

Il semblerait néanmoins que la direction soit disposée à revoir le système d'indemnité et le transformer en pourcentage de salaire en fonction de l'année d'assistanat.

Le principal problème reste la durée d'engagement sur les contrats complémentaires. En effet, si la personne obtient un financement externe pour une période de 18 mois, le complément devra être soit de 1 an, soit 2 ans, ce qui pose passablement de problèmes. On a rappelé à la Direction que celle-ci avait un pouvoir de dérogation pour résoudre les cas litigieux (art. 59 de la LUL).

En fin de séance, la Direction a annoncé qu'elle prenait bonne note de nos arguments, et nous a informé qu'elle ne pensait pas faire entrer en vigueur la directive avant avril voire mai. La direction nous informera probablement avant la fin février.

La situation est donc un peu bloquée car il n'y a pas de nouvelles propositions et qu'il faut attendre de leurs nouvelles. Romain demande à l'assemblée si elle a des questions. Comme il n'y a pas de réactions, Romain présente le projet de pétition du Comité (conformément au mandat qui lui avait été donné par l'AG précédente).

1.2 Questions de l'AG au Comité

Une question est posée afin de savoir quel est le rapport que la Direction établit entre l'augmentation du salaire et le taux d'engagement ?

Romain répond qu'au départ ces deux questions sont indépendantes. Cependant, étant donné que le FNS a augmenté son barème la Direction a adapté les contrats unil, notamment pour les personnes dont le nouveau salaire FNS+ le complément UNIL aurait dépassé 100% du salaire d'assistant-e. Ainsi, les deux questions ont été liées dans les faits. La direction a profité de la confusion posée par ce changement pour établir sa directive..

Il est demandé si l'entrée en matière sur des indemnités fluctuantes ne revient-il pas à parler de taux d'engagement à nouveau ?

Romain précise que la question des indemnités fluctuantes a été évoquée, mais il n'y a pas eu de propositions concrètes de la part de la direction.

Une personne rappelle que pour l'instant rien ne garantit les indemnités, car si cela était le cas, il y aurait eu une nette amélioration de ce statut.

Romain confirme qu'il n'y a pas d'automaticité du versement de l'indemnité et que l'indemnité ne serait donnée à condition d'effectuer une demi-journée ou une journée pour l'institution. Il explique qu'ACIDUL s'oppose à une situation dans laquelle deux personnes feraient le même travail mais sous des conditions différentes.

Quelqu'un fait remarquer qu'il a déjà deux statuts différents.

Romain explique que la différence se situe au niveau du complément qui précédemment était soumis au règlement des assistants et qui ne le sera plus.

Une personne fait remarquer qu'il y a certes une dégradation sur le complément mais aussi une dégradation pour ceux qui n'ont que le FNS car leur fiche de salaire n'indiquera plus 60% mais 100% d'engagement. De plus, il faut être conscient que des personnes sont prises dans le cadre de projets de recherche, et qui donc même si elles n'ont pas de complément font déjà des activités pour l'institution.

Romain est d'accord pour dire qu'il s'agit d'un nouvel argument afin de garantir au moins l'indemnité complémentaire. Il demande s'il y a encore des remarques ou des questions, comme ce n'est pas le cas, il passe à la question de la pétition en commençant par lire la proposition.

1.3. Réactions sur le projet de pétition.

Une première réaction concerne les termes de « statut au rabais » et « statut d'assistant-doctorant ». En effet, un doctorant ne peut pas être assistant. Le terme d'assistant au rabais choque aussi cette personne.

Romain précise que l'expression de « statut du rabais » fait référence au fait qu'il y aura deux statut pour un même travail dont un coûterait moins cher. Concernant le terme d'assistant-doctorant, il comprend la remarque et indique que le comité va réfléchir à une nouvelle formulation.

Il est demandé si on ne peut pas préciser que même avec l'obtention d'une indemnité, il n'est pas possible d'arriver à un 100 % de salaire Unil.

Une personne rappelle que le projet de directive à l'avantage de mettre l'accent sur des personnes qui travaillaient comme assistant-e-s et échappaient à tout règlement. Selon elle, il faudrait réfléchir plus longuement à cette question notamment pour les personnes qui travaillent sur d'autres fonds que le FNS afin d'améliorer leur situation.

Une personne exprime son incompréhension à l'intérêt qu'il pourrait y avoir de rester à la fin des 4 ans de la thèse car son salaire serait extrêmement bas.

Romain répond qu'effectivement, l'une des craintes, tant de la direction que des professeurs, est qu'à la fin des 4 ans de thèse, des « profiteurs » demandent auprès des ressources humaines de leur donner un engagement à 60%, comme l'exige le Rass.

Une personne fait remarquer que cela serait intéressant de mettre en évidence qu'il y a plutôt un changement de taux d'engagement sans augmentation de salaire. De plus, il faudrait souligner que les doctorant-e-s devront forcément avoir une activité complémentaire pour vivre et qu'il y aura une inégalité.

A ce propos, une personne aimeraient qu'on ne minimise pas les activités à l'extérieur qui peuvent correspondre jusqu'à un 40 %.

Une personne indique que l'argument que l'engagement se fait sur le bon vouloir du directeur ou de la directrice de l'unité n'est pas forcément un argument contre.

Romain répond que ce n'est pas un argument favorable non plus et que pour cette raison, on peut le mentionner.

Il demandé de rappeler que le terme d'indemnité est une forme en soi de dévalorisation du travail effectué.

Une discussion débute sur le choix de termes : faut-il « changer » ou « régler » le statut de doctorant-assistant. Etant donné qu'il semble difficile de se mettre d'accord, il est proposé de voter :

- 15 personnes votent pour le terme de « changer »
- 5 personnes votent pour le terme de « régler »

« Changer » est donc adopté.

Quelqu'un aimerait que l'on note que lorsqu'il n'y a pas d'indemnité, il ne faudrait pas faire du travail pour l'institution. Des membres de l'assemblée s'opposent à cette proposition qui n'est finalement pas adoptée, car bien que juste, elle n'est pas centrale comme argument dans une pétition.

Au terme de ces discussion, il est procédé à un vote. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de déléguer au Comité la charge d'intégrer les propositions faites. Sur le fond la pétition est approuvée à l'unanimité.

Une personne rappelle qu'il ne suffit pas d'avoir une pétition, encore faut-il la faire signer, elle encourage donc toutes les personnes présentes à en parler autour d'elles afin de récolter un maximum de signatures. De plus, il faudrait permettre une discussion sur les problèmes évoqués aujourd'hui au sein de l'Unil avec diverses personnes afin de trouver des solutions.

Romain est parfaitement d'accord sur ce qui a été dit concernant la pétition. Il aimerait savoir comment la personne imagine de mettre en place cette discussion sur les problèmes rencontrés par les doctorant-e-s financé-e-s par des fonds externes. Il pose aussi la question de savoir si on fait circuler la pétition sous forme électronique ou papier ?

Une personne de l'assemblée suggère qu'on utilise les deux possibilités, mais des oppositions se manifestent sous prétexte que cela pourrait porter à confusion.

Sarah signale qu'il pourrait y avoir, parallèlement à la pétition électronique, des tracts papiers qui inciteraient les personnes à aller signer en ligne. Elle précise que la pétition pourrait être disponible d'ici un ou deux jours.

Gaspard exprime sa crainte de ne pas être crédible avec cette pétition car il n'y a pas de projet concret contre lequel se battre. Il compare cette pétition à celle qui avait été faite au sujet des 59 mois et qui finalement n'a jamais été donnée. A force de lancer des pétitions, il pense qu'Acidul perd de sa crédibilité.

Romain rappelle que la Direction est revenue en arrière suite au lancement de la pétition, et qu'elle a donc eu suffisamment de poids pour influencer les décisions même si elle n'a jamais été donnée. Il revient sur la question du groupe de travail et aimerait savoir si cette idée pourrait convenir à l'assemblée ?

Une personne pense qu'il s'agit d'une bonne idée à condition que cela puisse aboutir à des propositions nouvelles qu'il faudrait présenter à la Direction. Ceci est d'autant plus important que la Direction va de toute façon faire une directive et ne laissera pas le statu quo. Selon lui, afin de contrer les arguments de la Direction, il faudra être plus concret, pour cela il serait bien d'avoir un inventaire des problèmes afin de définir les objectifs.

Romain propose de créer un groupe de travail pour discuter de l'ensemble des problèmes liés aux fonds externes puis une délégation d'Acidul ira voir la Direction. Le comité fixe les dates de réunions.

Par ailleurs, Sarah demande à l'assemblée de voter une dérogation pour convoquer la prochaine AG extraordinaire avec un délai inférieur au deux semaines prévues dans les statuts, ceci afin de pouvoir réagir plus vite aux événements.

La demande est acceptée à l'unanimité

Sarah demande si la pétition et la directive doivent problématique doit être évoquée au conseil de l'Unil. La proposition est acceptée. Il est proposé de demander à la Copers de soutenir Acidul.

2. Divers .

Un poste s'est libéré dans les commissions de la recherche, de enseignement et culturelle. Pour cette dernière Valentine Robert se propose.

Decfo-Sysem, projet de modification de la grille des salaires dans le Canton de Vaud : Romain évoque rapidement ce point en précisant qu'il y a, eu au début, un doute de savoir si le corps intermédiaire était ou non concerné. Il s'est avéré que oui et ceci de manière d'autant plus importante qu'elle touche les MA et MER. Le comité reste vigilant sur cette question.

Finalement une dernière question demande comment la pétition sera remise. Romain répond que le comité va réfléchir à la question.

Fin de la séance à 13h50